



agence d'évaluation de la recherche
et de l'enseignement supérieur

Section des Unités de recherche

Rapport de l'AERES sur
l'unité :

Équipe de Droit Public

sous tutelle des

établissements et organismes :

Université Jean Moulin (Lyon 3)

juillet 2010



agence d'évaluation de la recherche
et de l'enseignement supérieur

Section des Unités de recherche

Rapport de l'AERES sur l'unité :

Équipe de Droit Public

sous tutelle des établissements et
organismes :

Université Jean Moulin (Lyon 3)

Le Président
de l'AERES

Jean-François Dhainaut

Section des unités
de recherche

Le Directeur

Pierre Glorieux

Juillet 2010



Unité

Nom de l'unité : Equipe de droit public

Label demandé :

N° si renouvellement : EA 666

Nom du directeur : M. Jean-Luc ALBERT

Membres du comité d'experts

Président :

M. Pierre Michel EISEMANN, Université Paris 1

Experts :

M. Tristan AZZI, Université Paris 5

M. Christian CHÊNE, Université Paris 5

Mme Françoise DEKEUWER-DEFOSSEZ, Université de Lille 2

M. Vincent DUSSART, Université de Toulouse 1

M. Jean GICQUEL, Université Paris 1

Représentants présents lors de la visite

Délégué scientifique représentant de l'AERES :

M. François SAINT-BONNET



Rapport

1 • Introduction

La visite a eu lieu le 28 janvier 2010 et le comité a rencontré les membres de l'EA dans la salle des professeurs de l'Université Jean Moulin Lyon 3, dans le bâtiment historique du quai Claude Bernard. Etaient présents le directeur, la plupart des membres de l'équipe, la plupart des membres du personnel administratif ainsi que de nombreux doctorants. Après une brève présentation de l'EA par son directeur un dialogue a été engagé entre ce dernier, les responsables des centres intégrés à l'Equipe et les membres du comité de visite. Les membres du personnel administratif ainsi que les doctorants ont été entendus hors la présence des enseignants.

L'Equipe est installée dans le bâtiment du quai Claude Bernard où elle bénéficie d'un « plateau » de 550 m2 comprenant bureaux et salle de travail. Elle a été créée en 1991 pour regrouper quatre équipes jusque-là dispersées ainsi que des enseignants-chercheurs n'appartenant à aucune équipe.

L'Equipe est dirigée par M. Jean-Luc ALBERT.

- Effectifs de l'unité : (sur la base du dossier déposé à l'AERES) :

	Dans le bilan	Dans le projet
N1 : Nombre d'enseignants-chercheurs (cf. Formulaire 2.1 du dossier de l'unité)	22	20
N2 : Nombre de chercheurs des EPST ou EPIC (cf. Formulaire 2.3 du dossier de l'unité)	0	0
N3 : Nombre d'autres enseignants-chercheurs et chercheurs (cf. Formulaire 2.2 et 2.4 du dossier de l'unité)	6	5
N4 : Nombre d'ingénieurs, techniciens et de personnels administratifs titulaires (cf. Formulaire 2.5 du dossier de l'unité)	2,5	2,5
N5 : Nombre d'ingénieurs, techniciens et de personnels administratifs non titulaires (cf. Formulaire 2.6 du dossier de l'unité)	2	1,5
N6 : Nombre de doctorants (cf. Formulaire 2.8 du dossier bilan de l'unité et formulaire 2.7 du dossier projet de l'unité)	164	158
N7 : Nombre de personnes habilitées à diriger des recherches ou assimilées	17	16



2 • Appréciation sur l'unité

- Avis global :

Le bilan global de l'Equipe de droit public est très positif. Les enseignants-chercheurs sont globalement d'un très bon niveau scientifique et ils sont particulièrement productifs. Par ailleurs, le nombre des doctorants est élevé et les soutenances de thèse sont en proportion. Malgré ces éléments positifs, il faut regretter que l'Equipe soit demeurée un rassemblement assez peu intégré de sous-équipes spécialisées et qu'elle n'ait pas pu susciter de véritables synergies.

- Points forts et opportunités :

L'équipe regroupe un nombre important d'enseignants-chercheurs publiants dont plusieurs bénéficient d'une forte notoriété.

Elle compte un très grand nombre de doctorants.

Elle bénéficie de locaux récemment réaménagés d'une superficie raisonnable.

- Points à améliorer et risques :

La logique de la fragmentation en plusieurs centres est tellement poussée qu'elle fait douter de la réalité de l'existence d'une équipe fédérative ayant une véritable politique de recherche.

- Recommandations au directeur de l'unité :

Même s'il ne faut pas imaginer que l'EA puisse réaliser une véritable unification (à supposer que cela soit souhaitable), il serait certainement utile de développer les synergies et de travailler à une intégration plus poussée permettant la définition collective d'une politique scientifique commune.

La direction pourrait sans aucun doute jouer un rôle plus actif et contribuer à faire émerger des synergies au sein même de l'EA. Elle devrait œuvrer au développement de partenariats nationaux et internationaux actuellement assez limités.

Dans le cadre d'une rationalisation des équipes de recherche de l'Université, il conviendrait d'encourager le centre d'études européennes à intégrer l'EA.



- Données de production :

(cf. http://www.aeres-evaluation.fr/IMG/pdf/Criteres_Identification_Ensgts-Chercheurs.pdf)

A1 : Nombre de producteurs parmi les chercheurs et enseignants chercheurs référencés en N1 et N2 dans la colonne projet	19
A2 : Nombre de producteurs parmi les autres personnels référencés en N3, N4 et N5 dans la colonne projet	3
A3 : Taux de producteurs de l'unité $[A1/(N1+N2)]$	95%
Nombre d'HDR soutenues	?
Nombre de thèses soutenues	50
Nombre de PEDR	3

3 • Appréciations détaillées

L'Equipe de droit public est née de la volonté de regroupement d'équipes et d'enseignants-chercheurs auparavant dispersés. Le poids de l'histoire est très important et l'Equipe semble avoir pour fonction première de rassembler les publicistes tant au niveau des masters 2 que de la recherche *stricto sensu*. A cet égard, les attributions du personnel administratif témoignent de l'équivoque de la situation car elles paraissent tournées principalement vers des tâches de scolarité. L'EA elle-même n'a pas de politique scientifique propre et chaque « centre » fonctionne indépendamment des autres.

Au cours du contrat quadriennal 2007-2010, l'Equipe de droit public se décomposait en sept centres : l'Institut de droit de l'environnement, le Centre d'études européennes, le Centre de recherches financières et fiscales, l'Institut d'études administratives, le Centre de droit constitutionnel, le Centre de droit du développement et des espaces et, enfin, le Centre Lyonnais de sécurité internationale et de défense. A compter de 2011 l'EA sera amputée des deux derniers centres (l'un d'eux étant d'ailleurs un « centre » composé d'une seule personne) qui intégreront une autre structure. D'autres modifications pourraient intervenir dans le cadre des rapprochements liés à l'école doctorale et au PRES constitué avec Saint-Etienne et Lyon 2.

L'Equipe de droit public affiche des axes de recherche très généraux (Etat de droit, transformations de l'Etat, droit du patrimoine culturel) qui permettent tant de laisser une grande liberté d'action aux centres qui la composent que d'associer le plus grand nombre de publicistes à l'organisation de colloques et autres manifestations du même genre. Il est difficile de voir là une véritable politique scientifique commune, mais on doit cependant relever la très grande vitalité de l'EA et de ses centres qui ont organisé de très nombreux colloques tandis que leurs membres affichaient pour leur part une remarquable productivité doctrinale.

S'agissant des doctorants, l'EA peut se targuer d'un nombre très important de thèses en cours. Elle s'attache à intégrer les doctorants dans ses activités (tout en leur proposant des activités spécifiques), à la grande satisfaction de ces derniers. Le nombre annuel de soutenances est relativement constant (même si la durée des thèses ne semble pas maîtrisée) et il est parfaitement satisfaisant.



L'EA de droit public est celle qui dispose du plus grand nombre de personnels administratifs mais cela demeure certainement insuffisant pour pouvoir constituer un véritable soutien à la recherche d'autant que plusieurs agents s'occupent presque exclusivement de tâches liées à la scolarité des M2. Le personnel comprend des titulaires de la fonction publique ainsi que des bénéficiaires de CDD qui ne peuvent donc être employés que pendant un temps très limité. On peut s'étonner que, malgré cette pénurie, les personnels ne soient pas mutualisés mais qu'ils soient affectés à un ou plusieurs centres particuliers.

La dotation financière de l'EA est répartie en deux masses : une part fédérative destinée à soutenir des actions communes et une part (la plus importante) destinée à être répartie entre les centres. Cette dernière répartition semble être plus égalitaire que fondée sur des choix de politique scientifique. On notera une claire insatisfaction de l'EA au regard de la politique de la Présidence de l'Université en matière de répartition des moyens, l'EA se sentant de toute évidence brimée.

Le projet 2011-2014 n'est pas substantiellement différent de la pratique antérieure puisqu'il affiche un nombre limité d'« axes fédérateurs » très généraux (« Etat de droit », « les enjeux de l'Etat », « patrimoine, biens et territoires », « gouvernance locale ») dont plusieurs sont dans la continuité directe des axes du contrat précédent. Ce sont les centres qui présentent chacun leur programme détaillé et leurs besoins financiers, ce qui conforte l'impression d'une équipe d'accueil confédérale ayant pour politique de laisser le maximum de liberté à ses composantes. Une telle structure n'est certainement pas sans mérite mais elle ne contribue pas à donner une véritable consistance à l'EA de droit public qui apparaît essentiellement comme une réunion peu contraignante de sous-équipes autonomes. Une politique de décloisonnement serait la bienvenue.

Le « poids de l'histoire » est très généralement mis en avant pour justifier les structures existantes et il serait certainement judicieux de faire un effort plus marqué de projection vers l'avenir, effort qui pourrait se traduire par l'établissement de cadres institutionnels nouveaux et par la définition d'une politique scientifique renouvelée. L'arrivée d'une génération nouvelle d'enseignants-chercheurs ainsi que le rapprochement avec les universités de Lyon 2 et de Saint-Etienne (marqué par la constitution d'une école doctorale commune et par un PRES) devrait être l'occasion d'une nécessaire réflexion en ce sens.

4 • Analyse équipe par équipe et/ou par projet

Au cours du contrat quadriennal 2007-2010, l'Equipe de droit public se décomposait, ainsi qu'il a été exposé ci-dessus, en sept centres : l'Institut de droit de l'environnement, le Centre d'études européennes, le Centre de recherches financières et fiscales, l'Institut d'études administratives, le Centre de droit constitutionnel, le Centre de droit du développement et des espaces et, enfin, le Centre lyonnais de sécurité internationale et de défense. Dans le cadre du nouveau contrat quadriennal, deux centres vont s'émanciper de l'Equipe de droit public : le Centre lyonnais de sécurité internationale et de défense entend intégrer une nouvelle équipe de relations internationales (hors du champ d'examen du présent Comité de visite qui n'a donc pas eu connaissance du projet) tandis que le Centre de droit du développement et des espaces (« centre » constitué d'une seule et unique personne) semble avoir été écarté de l'EA de droit public au motif - légitime - que ses orientations relèvent plus d'une équipe de droit international (on ne voit cependant pas apparaître le nom de la professeure concernée parmi les membres de l'EA de droit international et comparé pour le prochain contrat quadriennal). Etant donné que le dossier écrit établi par l'EA de droit public mêle bilans et projets, aucune indication permettant d'évaluer l'activité des deux centres absents du nouveau projet n'est donnée.

S'agissant des cinq autres centres - qui sont organisés autour de deux à sept « membres titulaires » -, ils contribuent chacun pour leur part et dans le cadre de leur spécialisation à l'activité très soutenue de l'EA qui se traduit tant par de nombreuses publications individuelles ou collectives de qualité que dans l'organisation de colloques et autres manifestations de même nature. La productivité scientifique de ces centres est remarquable si on la rapproche du nombre restreint de leurs membres.



droit public

Note de l'équipe	Qualité scientifique et production	Rayonnement et attractivité, intégration dans l'environnement	Stratégie, gouvernance et vie du laboratoire	Appréciation du projet
B	A	B	B	B



AERES

Comité d'évaluation

Lyon, le 26 avril 2010

Monsieur le Président,

En réponse au rapport d'évaluation du Comité de visite pour l'équipe de droit public déposé le 15 avril 2010, je vous précise ci-dessous les observations de l'établissement de tutelle

Nous adhérons pour l'essentiel aux analyses et aux recommandations formulées par le rapport.

Nous tenons cependant à apporter, quelques éléments d'actualisation :

- En page 5 du rapport il est fait état « *des résultats relativement médiocres des docteurs aux procédures de qualification par le CNU* ».
- En 2010 l'Equipe de droit public a enregistré trois qualifications (3) en section 02. De même, le concours externe de l'agrégation de droit public 2009/2010 en cours a vu trois (3) membres de l'équipe être sous-admissibles et deux (2) être admissibles.
- S'agissant de la dimension fédérative de l'Equipe, celle-ci sera inéluctablement renforcée dans un souci de gestion dans le futur contrat. La mutualisation des moyens autour d'un « plateau » administratif s'imposera à terme, tout comme la clarification des fonctions de scolarité.
- Sur le plan scientifique, les cinq pôles constitutifs de la future équipe renforceront leur coopération soit par association de centres autour d'un projet fédéral soit par association autour d'un thème commun à plusieurs centres. Le renforcement de la fonction d'animation et de direction de l'équipe sera assuré par un conseil de gestion et de recherche.
- En 2010, plusieurs initiatives « fédératives » se sont concrétisées : sous l'impulsion du Centre d'études européennes la publication des *Grands arrêts de la jurisprudence de l'Union européenne*, sous celle de l'Institut d'études administratives, la mise en place



en partenariat avec le Barreau de Lyon et la Cour administrative d'appel d'un site d'analyse de la jurisprudence administrative rendue par cette Cour, dans le cadre du Centre de droit constitutionnel, la mise en œuvre de journées de conférences thématiques sur le thème de « *la solidarité* », etc..

- Sur les effectifs de cette équipe, il convient de noter que ceux-ci devraient s'accroître de trois ou quatre membres de plus en 2010 et être renforcés tant en droit constitutionnel qu'en finances publiques et fiscalité.
- Enfin, il est clair que le développement des relations scientifiques avec d'autres centres de recherche (relations qui existent déjà comme avec le Centre de Recherche sur les Pouvoirs Locaux dans la Caraïbe, UMR CNRS 8053) et à l'international est aussi un enjeu important pour le prochain contrat ; il est à noter que cette dimension peut être fédérative tout en s'appuyant sur les différents champs de compétence des centres qui relèvent bien souvent à l'international de « sociétés » savantes et autres organismes de recherches plus disciplinaires. Cette démarche sera étroitement dépendante des conditions d'organisation de l'Equipe de droit public.

Nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos considérations distinguées.

Le Président

Hugues FULCHERON

